



**PRÉFÈTE
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat Général

La préfète de la Haute-Savoie

Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Arrêté n° PREF-DCI-BCAR-2026-0098 du 27/02/2026

fixant les listes candidates pour le premier tour de l'élection des conseillers municipaux et des conseillers communautaires des 15 et 22 mars 2026

VU le Code électoral ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret du 19 mars 2025 portant nomination de Madame Emmanuelle DUBÉE, préfète, en qualité de préfète de la Haute-Savoie ;

VU le décret n° 2025-848 du 27 août 2025 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers métropolitains de Lyon, des conseillers de Paris et des conseillers d'arrondissement de Paris, Lyon et Marseille et portant convocation des électeurs ;

VU les candidatures déposées en préfecture et sous-préfectures entre le lundi 9 février et le jeudi 26 février 2026 à 18 heures ;

VU le résultat du tirage au sort organisé en préfecture le jeudi 26 février 2026 à partir de 18h30 pour déterminer l'ordre d'attribution des panneaux électoraux entre les listes candidates ;

SUR proposition de M. le secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La liste des listes candidates au premier tour de l'élection des conseillers municipaux et des conseillers communautaires des communes du département de la Haute-Savoie est établie conformément à l'annexe du présent arrêté.

Article 2 : Monsieur le secrétaire général de la préfecture, mesdames et monsieur les sous-préfets de Saint-Julien-en-Genevois, Thonon-Les-Bains et Bonneville, les maires du département sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché sur les emplacements d'affichage administratif dans chaque commune du département.

La préfète,

Emmanuelle DUBÉE